



Montherod, le 30 octobre 2017

Au Conseil général  
de et à  
1174 Montherod

Réf. : DLR

## PRÉAVIS MUNICIPAL N° 6/2017 – BUDGET 2018

---

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

Comme chaque année à pareille époque, la Municipalité de Montherod vous présente son budget pour l'année suivante.

### PREAMBULE

La Municipalité a élaboré le budget pour l'année 2018 avec soin et rigueur, compte tenu des éléments à sa disposition. Parmi ces derniers, les données fournies par l'Etat et par les associations intercommunales jouent un rôle prépondérant.

Les postes dont les montants relèvent de notre appréciation ont été estimés au plus juste. Parmi ces postes, notons que les rentrées d'impôts ont été évaluées en tenant compte des résultats des années antérieures et des acomptes 2017.

Les rentrées dues aux mutations ont été évaluées compte tenu des informations à disposition à ce jour. Rappelons que la moitié de ces rentrées seront versées à la facture sociale selon la péréquation entrée en vigueur en 2011.

La rémunération de la Municipalité et le salaires des employés fixes est adapté à la légère augmentation du coût de la vie à raison de 0,7%.

Une augmentation sensible du budget a été attribuée à l'entretien de nos routes.

Le budget présente ainsi un excédent des dépenses de CHF 65'266.45 pour un total des charges de CHF 2'327'764.45 et des revenus de CHF 2'262'498.-.

Analyse des postes par rapport au budget 2017. Cette analyse permet surtout de mettre en évidence l'évolution du budget entre les deux années :

### Administration générale

Charges : supérieures de CHF 8'412.45.-, essentiellement dû aux charges prévues pour projet de fusion Hera (CHF 15'000.-)

Revenus : supérieurs de CHF 300.-

### Finances

Charges : inférieures de CHF 18'475.-, dû essentiellement à moins de participation au fonds de péréquation (-CHF 18'675.-)

Revenus : supérieurs de CHF 122'174.-, dû essentiellement à :  
- plus d'impôts sur le revenu (CHF 55'000.-)  
- moins de droit de mutation et gain immobilier (-CHF 20'000.-)  
- plus d'impôts à la source (CHF 20'000.-)  
- plus de revenu du fonds de péréquation (CHF 59'034.-)

### Domaines et bâtiments

Charges : supérieures de CHF 18'800.-, dû principalement à la rénovation des luminaires et sono de la grande salle (+ CHF 27'000.-), compensé par moins de charge des forêts (-CHF 5'000.-)

Revenus : supérieurs de CHF 1'000.- dû à plus de locations du restaurant et de la grande salle (+ CHF 6'000.-) compensé par moins de revenus des forêts (-CHF 5'000.-)

### Travaux

Charges : supérieures de CHF 36'247.-, dû essentiellement  
- aux frais d'avocat et d'étude d'urbanisme (+CHF 6'000.-)  
- à plus d'entretien routes (+CHF 40'000.-)  
- à moins de charges liées à la déchetterie (-CHF 4'359.--)  
- à plus de charges liées à la STEP (+ CHF 2'606.--)

Revenus : inférieurs de CHF 9'200.-, dû essentiellement à moins de taxe d'introduction (-CHF 8'000.-)

### Instruction publique et cultes

Charges : inférieures de CHF 984.-

Revenus : inchangés

**Police**

Charges : inférieures de CHF 4'533.-, dû essentiellement à moins de participation à la charge cantonale (- CHF 4'861.--)

Revenus : supérieurs de CHF 600.-

**Sécurité sociale**

Charges : inférieures de CHF 53'593.-, dû essentiellement à moins de participation à la facture sociale (CHF 52'744.-)

Revenus : néant.

**Services industriels**

Charges : inférieures de CHF 11'864.-, dû essentiellement à moins d'entretien du réseau d'eau (-CHF 14'000.-)

Revenus : inférieurs de CHF 2'850.-, dû essentiellement moins de taxe de raccordement (-CHF 3'000.-).

**PLAN D'INVESTISSEMENTS**

La Municipalité a établi le plan d'investissement sur 5 ans, à savoir :

2018	Réalisation de l'accès au parking sous l'Auberge	200'000.-
	Réfection de l'extérieur de l'Eglise	100'000.-
	Extension du réseau du Gaz	100'000.- (approuvé)
2019	Cupidon 44 places	220'000.--
	Réalisation du parking sous l'Auberge et aménagement	200'000.-
2020	Aménagement sortie Ouest – RC54	220'000.-
2021	Aménagement traversée village RC54	200'000.-
2022	Efficacité énergétique des bâtiments & divers	200'000.-

**CONCLUSIONS**

Le budget 2018 présente donc un excédent des charges de CHF 65'266.-. Cet excédent est considéré comme raisonnable par votre Municipalité. Il est à souligner que les chiffres fournis par le Canton pour la péréquation et la facture sociale sont basés sur 2016 et sont donc plutôt favorables au niveau du budget, et nous espérons qu'ils seront confirmés par les faits en 2018.

**PROPOSITIONS****Le Conseil général**

- vu le préavis N°6/2016 de la Municipalité,
- entendu le rapport de la commission des finances,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide:

- d'accepter le budget de fonctionnement 2018 tel que présenté,
- d'accepter le plan d'investissement tel que prévu par la Municipalité.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 30 octobre 2017.

Le Syndic  
  
C. Ioset

Pour la Municipalité

La secrétaire  
  
D. Ruffieux

